

I-2.5.2 – MENACE TERRORISTE

Source : www.gouvernement.fr

Comprendre le terrorisme

La France définit le terrorisme, dans son *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013*, comme « **un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques.** »

Par ailleurs, le *Livre blanc* précise que le terrorisme « [frappe] sans discernement des civils [et que] la violence [qu'il déploie] vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements ».

Défini comme tel, le terrorisme est **largement répandu** à travers le monde **et prend des formes diverses**. Son **évolution constante** le rend **particulièrement difficile à appréhender**.

Le terrorisme peut être lié à des **revendications variées** : revendications nationalistes, mouvements liés à la décolonisation, idéologies extrémistes à fondement politique ou religieux. **Depuis plusieurs années**, la **principale menace** provient de **réseaux djihadistes**. Portée partout dans le monde à un niveau inédit, elle est notamment incarnée par Daesh, Al Qaïda et leurs réseaux affiliés, dont le projet est d'imposer une idéologie islamiste totalitaire par la violence.

La mobilisation de l'Etat

Face à la menace terroriste, **l'État agit en anticipation et en réaction** afin d'assurer un niveau de sécurité maximal à l'ensemble de la population dans le respect des libertés publiques.

LA PRÉPARATION DE L'ÉTAT FACE AUX MENACES TERRORISTES

Afin d'**éviter la survenue d'un attentat terroriste** et de protéger la population, les institutions et les infrastructures, les autorités publiques œuvrent dans trois domaines :

- la **prévention de la radicalisation** : éviter la diffusion des idéologies extrémistes radicales
- le **renseignement** : rôle essentiel de la connaissance et de l'anticipation
- la **planification** : préparer les actions à conduire lors d'une situation de crise :
 - plan général Vigipirate
 - plans spécifiques d'intervention ou de protection des activités d'importance vitale (SAIV) : économiques, technologiques, régaliennes, humaines

LA RÉACTION DE L'ÉTAT EN CAS D'ATTAQUE

Face à une **menace avérée**, qu'elle soit imminente ou qu'elle ait déjà frappé, l'État réagit en mobilisant :

- **des services de sécurité et d'intervention :**
 - La police nationale et la gendarmerie nationale
 - Les forces d'intervention spécialisées :
 - RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion)
 - BRI : (Brigade de Recherche et d'Intervention),
 - GIGN (Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale)

Selon la gravité et la complexité des cas, ces unités peuvent être amenées à intervenir conjointement ou en complémentarité.

 - L'organisation des secours
 - Le dispositif ORSAN (Organisation de la Réponse du Système de Santé)
 - L'Aide Médicale Urgente
 - Le Plan blanc
- **l'autorité judiciaire et les services de police judiciaire spécialisés**
- **l'action internationale**

L'AIDE AUX VICTIMES

- **La Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes (CIAV) :** centralise en temps réel l'ensemble des informations concernant l'état des victimes, informe et accompagne leurs proches et coordonne l'action de tous les ministères intervenants, en relation avec les associations et le Parquet.
- **Le Guichet Unique d'Information et de Déclaration pour les victimes (GUID) :** contribue à simplifier les démarches des victimes d'actes de terrorisme notamment en matière de prise en charge et d'indemnisation des préjudices subis.

Le plan Vigipirate

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un **outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme** dans la mesure où il **associe tous les acteurs nationaux** – l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une **démarche de vigilance, de prévention et de protection**.

LE PLAN VIGIPIRATE POURSUIT DEUX OBJECTIFS

- **Développer une culture de la vigilance et de la sécurité** dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste
- **Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France** contre la menace terroriste.

UN PLAN CONSOLIDÉ EN 2016

Pour l'adapter à une menace particulièrement élevée.

Cette nouvelle version du plan VIGIPIRATE repose sur trois piliers :

- le **développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile.**
- la **création de 3 niveaux adaptés à la menace** et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public
- la **mise en œuvre de nouvelles mesures** renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme.



COMMENT FONCTIONNE LE PLAN

La mise en œuvre du plan VIGIPIRATE repose sur la combinaison de 3 principes majeurs :

- **évaluer la menace** terroriste en France et à l'encontre des ressortissants et intérêts français à l'étranger ;
- **connaître les vulnérabilités** des principales cibles potentielles d'attaque terroriste afin de les réduire ;
- **déterminer un dispositif de sécurité** répondant au niveau de risque.

Ainsi, les services de renseignement évaluent la menace terroriste et leurs analyses permettent d'établir une **posture générale** de sécurité VIGIPIRATE. Cette posture spécifie les **mesures** devant être mises en œuvre :

- dans le cadre de grands événements nationaux
- à certaines dates clés de l'année telles que la rentrée scolaire et les fêtes de fin d'année
- après un attentat, en France ou à l'étranger, pour adapter, en urgence, le dispositif national de protection.

Le plan VIGIPIRATE comprend ainsi des mesures permanentes appliquées à 13 grands domaines d'activité (transports, santé, etc.) et des mesures complémentaires activées en fonction de la menace terroriste. Une partie de ces mesures sont classifiées.

LES AUTRES PLANS PIRATE

Le plan VIGIPIRATE est prolongé dans certains domaines par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés : plans NRBC, PIRATAIR-INTRUSAIR, PIRATE-MER, PIRANET, METROPIRATE, INTERCEPTION PROLIFERATION.

LES CARACTERISTIQUES DES 3 NIVEAUX



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



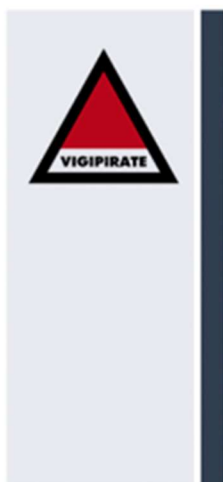
**SÉCURITÉ RENFORCÉE -
RISQUE ATTENTAT**

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

La société civile et le citoyen

Bien que la **sécurité** incombe en priorité aux services de l'Etat, elle **concerne l'ensemble de la société civile**.

Par son action et son niveau de préparation aux crises, **chacun contribue à la résilience** de la nation entendue comme la « volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeure, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement, ou tout le moins dans un mode socialement acceptable. » [Définition du livre blanc de la sécurité intérieure de 2008].

Dans sa nouvelle version, le plan Vigipirate vise à mieux informer les citoyens sur le terrorisme, les mécanismes déployés pour y faire face ainsi que sur les **gestes et les comportements qui protègent et qui sauvent**.

Le respect de consignes de sécurité élémentaires, l'apprentissage de gestes simples ainsi qu'une attitude éveillée et responsable permettent à **chaque citoyen et établissement recevant du public de contribuer à la sécurité de tous**.

Consignes de comportement spécifiques à la menace terroriste

L'efficacité des mesures de prévention et de protection définies par l'Etat dépend aussi du respect, par chacun, de consignes simples.

Dans les lieux publics

- Ne laissez pas vos bagages sans surveillance
- Ne vous garez pas dans des zones faisant l'objet d'une interdiction au titre de Vigipirate
- Facilitez les contrôles effectués dans les transports et aux accès des bâtiments ouverts au public
- A votre entrée dans un lieu clos, repérez les issues de secours

A tout moment et surtout en situation de crise

- Ne diffusez pas de fausses informations ou de rumeurs sur les réseaux sociaux
- N'entravez pas et facilitez les accès des unités de secours et d'intervention

Réagir en cas d'attaque terroriste

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER
si c'est impossible
2/ SE CACHER



Localisez le danger pour vous en éloigner



1 Enfermez-vous et barricadez-vous



Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper



Ne vous exposez pas



2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils



3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger



4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)



5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112



Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gov.fr

